

F. Description du projet

1. Programme détaillé

a. Actes et travaux prévus

Le Projet prévoit les actes et travaux suivants :

- La rénovation du **bâtiment principal** (l'ancien hôtel particulier) avec l'intervention du Fonds du Logement de Wallonie pour l'aménagement de 6 unités de logement ;
- La rénovation-transformation de l'ancienne chapelle avec l'aménagement d'une nouvelle **chapelle** et des locaux collectifs multifonctionnels ;
- La démolition des autres constructions en mauvais état et sans valeur patrimoniale ;
- La construction de 6 bâtiments neufs en arrière-plan des bâtiments d'origine rénovés :
 - **Le Tilleul** : une résidence de 10 unités variées de 1, 2 ou 3 chambres ;
 - **L'If** : une structure d'accueil pour 11 personnes porteuses d'un handicap et 1 logement de 2 chambres pour une famille accompagnante ;
 - **La Clairière** : un bâtiment composé de 4 duplex familiaux de 3 chambres ;
 - **L'Orée du Bois** : un hébergement pour 15 enfants de 0 à 18 ans issus des services de l'aide à la jeunesse (projet de Services résidentiels généraux porté par l'ASBL BRASERO) et une colocation de 4 personnes porteuses d'un handicap (projet porté par l'ASBL Côte à Côte);
 - **Le Regain** : une résidence de 15 unités pour personnes âgées (à partir de 55 ans) de 1 ou 2 chambres;
 - **Le Bocage** : une résidence de 9 unités variées de 1, 2 et 3 chambres.

Au total, le programme prévoit la création de 45 unités de logement compactes, de trois hébergements collectifs gérés par des associations, et la transformation de la chapelle en espace collectif multifonctionnel.

Le projet comprend également :

- La création de deux axes traversants et cheminements secondaires ;
- La création d'emplacements de stationnement voitures & vélos ;
- L'abattage de certains arbres, compensé par la plantation d'arbres en nombre plus élevé ;
- La modification sensible du relief du sol telle que définie par le CoDT.

Une partie importante du site reste non bâtie :

- Une surface de 1ha à destination du maraichage (petit élevage, potagers & vergers) entre les constructions et le chemin des Saules ;
- Une bande comprise entre 20 et 30 mètres en zone inondable de retour centenaire entre le Hain (rivière) et les constructions est préservée pour permettre le débordement de la rivière sans impact sur les constructions du projet ni en aval du projet ;
- Une petite place commune entre le bâtiment principal (Carmel) et les anciennes écuries (la chapelle et les locaux collectifs) ;
- Conservation et régénération de la zone boisée.

